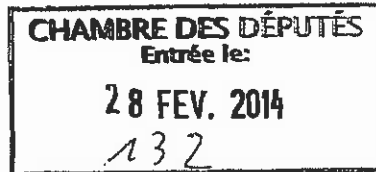




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 28 février 2014

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant la mise en œuvre du nouveau programme communautaire *Erasmus+* à Monsieur Claude Meisch, **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Erasmus+ est le nouveau programme pluriannuel de l'Union Européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport qui fut lancé ce 1^{er} janvier pour la période 2014-2020. Il regroupe dorénavant sept programmes existants de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse et pour la première fois aussi dans le domaine du sport. *Erasmus+* succède donc notamment au programme Erasmus, bien connu par des milliers d'étudiants luxembourgeois, et se décline en trois actions clés: la mobilité individuelle à des fins d'apprentissage, la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, ainsi que le soutien aux réformes politiques dans les domaines concernés.

Sa mise en œuvre au Luxembourg est confiée à ANEFORÉ (Agence nationale pour le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie) et au SNJ (Service national de la jeunesse).

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1) **Quel montant global est à disposition de l'agence ANEFORÉ et du SNJ pour subventionner les projets de l'appel à proposition 2014 du nouveau programme Erasmus+ ?**
- 2) **Quelle est la répartition de ce montant sur les trois actions clés prévues dans le nouveau programme ?**
- 3) **Quelle est pour le Luxembourg la variation du montant global par rapport au montant global de l'ancien programme « *Éducation et formation tout au long de la vie* » ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Claude Adam
Député



Luxembourg, le 21 mars 2014

Coordination générale

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire
N° 132 du Député Claude Adam**

Suite à la question parlementaire de l'honorable député Adam, je vous communique ci-après
les informations demandées.

**1) Quel montant global est à disposition de l'Agence ANEFORÉ et du SNJ pour
subventionner les projets de l'appel à proposition 2014 du nouveau
programme Erasmus+ ?**

Montant global disponible pour la partie Education & Formation (ANEFORÉ) :	3.897.920 €
Montant global disponible pour la partie Jeunesse (SNJ) :	1.622.710 €
Montant global national pour Erasmus+ :	5.520.630 €

**2) Quelle est la répartition de ce montant sur les trois actions clés prévues dans
le nouveau programme ?**

Action clé 1 : Projets de mobilités d'apprentissage

Pour ANEFORÉ : 2.097.920 €, donc 53,82% du budget total Education & Formation sont
accordés à l'action clé 1.

Pour le SNJ : 1.305.843 €, donc 80,47% du budget total Jeunesse sont accordés à l'action
clé 1.

Au niveau national, 3.403.763 € représentant 61,66% du budget total sont accordés à
l'action clé 1.

Action clé 2 : Projets de coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

Pour ANEFORE : 1.800.000 €, donc 46,17% du budget total Education & Formation sont accordés à l'action clé 2.

Pour le SNJ : 259'207 €, donc 15,97% du budget total Jeunesse sont accordés à l'action clé 2.

Au niveau national, 2.059.207 € représentant 37,30% du budget total sont accordés à l'action clé 2.

Action clé 3 : Soutien aux réformes politiques

Pour ANEFORE : aucune action clé 3 n'est gérée de façon décentralisée pour la partie « Education et formation » du programme Erasmus+.

Pour le SNJ : 57.660 €, donc 3,55% du budget total Jeunesse sont accordés à l'action clé 3.

Au niveau national, ces 57.660 € représentent 1,04% du budget total qui est accordé à l'action clé 3.

3) Quelle est pour le Luxembourg la variation du montant global par rapport au montant global de l'ancien programme « Education et formation tout au long de la vie » ?

Le montant global qui sera accordé au Luxembourg pour la durée des 7 ans du programme n'est pas encore connu parce qu'il dépend de différents facteurs comme par exemple le pourcentage d'utilisation des fonds dans les différents pays.

Pour ANEFORE :

Il est cependant possible de comparer les montants de l'appel 2014 Erasmus+ à ceux de l'appel 2013 de l'ancien programme « Education et formation tout au long de la vie ».

Pour l'appel à propositions 2014 – Erasmus+, ANEFORE reçoit une enveloppe globale de 3.897.920 €, tandis qu'elle a reçu 2.550.143 € pour l'appel à propositions 2013 de l'ancien programme. Ainsi le budget 2014 a augmenté de 52,85% par rapport à l'année précédente.

Les budgets accordés aux secteurs de l'enseignement supérieur (ES) et de l'éducation des adultes (EA) ont fortement augmenté et ont notamment plus que doublé par rapport à 2013 : Celui accordé à l'ES est passé de 780.000 € à 1.798.973 €, tandis que celui de l'EA est passé de 201.628 € à 465.334 €.

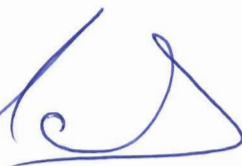
Cette augmentation du budget accordé est moins importante pour ce qui concerne la formation professionnelle, qui est passé de 887.187 € à 1.092.757 € (+ 23,17%).

Le budget accordé à l'enseignement scolaire a diminué : il est passé de 671.328 € à 540.856 € (mais l'ancienne action Comenius Assistanats est désormais intégrée dans le secteur de l'enseignement supérieur, ce qui explique la diminution du budget « secteur scolaire »).

Pour le SNJ :

Le montant disponible pour les appels à projets pour l'année 2014 n'est pas comparable à celui de 2013 parce que les actions du programme « Erasmus+ » ne sont pas identiques à celles dans « Jeunesse en action » et parce que les budgets non consommés pendant les premières années du programme « Jeunesse en action » ont été redistribués aux agences nationales au cours des 3 dernières années. De ce fait, les montants disponibles pendant les 3 dernières années ont été supérieurs à ceux des premières années. Dans le nouveau programme « Erasmus+ » il y aura également une progression des montants alloués aux actions décentralisées au fil des ans.

A titre d'indication, on peut cependant mentionner que le montant moyen disponible pour les actions décentralisées s'est élevé de 2007-2013 à 1.268.836 €. Le montant disponible pour l'année 2014 s'élève à 1.622.710 €, soit une progression de 27,9%.



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche